



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 111640

Texte de la question

M. Marc Bernier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le mécontentement des masseurs-kinésithérapeutes. Ceux-ci réclament en effet une revendication tarifaire, un tarif unique dans un but de simplification administrative, une meilleure protection de leur diplôme d'État contre l'exercice illégal, la validation de leur formation au niveau du master avec l'amélioration de leur cursus. Il lui demande donc si le Gouvernement a l'intention de prendre en compte ces demandes afin d'assurer aux membres de cette profession la reconnaissance qu'ils attendent.

Données clés

Auteur : [M. Marc Bernier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111640

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6470

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)